

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019, établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14, reprend les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientation budgétaire. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 63,7 millions €, la section d'investissement à 20,9 millions €.

Les conséquences budgétaires de la Métropole du Grand Paris, de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris – Grand Est »

En conséquence de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Ville de Livry-Gargan a été intégrée au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Etablissement Public Territorial (EPT) dénommé « Grand Paris – Grand Est » depuis le 1^{er} janvier 2016.

Pour rappel, les EPT exercent les compétences suivantes :

- La gestion de l'assainissement et de l'eau
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'élaboration du plan climat air énergie
- L'élaboration et la gestion du plan local d'urbanisme
- La gestion de l'action sociale d'intérêt territorial
- La politique de la ville
- L'habitat
- La gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce sont essentiellement le transfert de compétences de l'assainissement, de la gestion des déchets, et dans une moindre mesure du développement économique, de l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'habitat qui ont un impact budgétaire sur la commune.

La loi NOTRe a également institué un fonds de transfert des charges territoriales (FCCT) dont le montant précisé suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), correspond aux contributions de ces diverses compétences. Au total, il est proposé une estimation du FCCT à 450 000 € pour la Ville de Livry-Gargan.

A travers l'attribution de compensation, la MGP reverse les produits de fiscalité professionnelle sur la base du réalisé et la compensation part salaires qui n'est plus perçue par la commune à travers la dotation globale forfaitaire. A ce titre ce sont 6 971 188€ qui sont inscrits pour les Contribution Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TAFNB), Dotation de la Compensation de la Part Salaires (DCPS).

I. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une politique d'investissement intense sans hausse supplémentaire de la fiscalité

Le budget 2019 confirme les efforts de la commune dans la rationalisation et l'optimisation de ses charges de gestion.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Budget 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 355 559,79	9 998 474,38
012 - CHARGES DE PERSONNEL	37 606 900,00	37 636 017,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 726 089,00	5 727 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	3 681 371,00	4 003 611,02
66 - CHARGES FINANCIERES	975 000,00	835 302,73
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	280 109,11	257 357,87
<i>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>58 625 028,90</i>	<i>58 458 263,00</i>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 097 000,00	2 790 000,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 400 000,00	2 490 000,00
Total Fonctionnement	63 122 028,90	63 738 263,00

La Ville de Livry-Gargan affiche dès le vote du budget primitif (BP) 2019 un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à seulement 58,4 millions €, en baisse de 0,3% par rapport au Budget 2018. Les charges à caractère général (chapitre budgétaire 011) sont, à moins de 10 millions € en baisse de 3.4% versus des charges de gestion courante (chapitre budgétaire 65) en hausse de 8,7%, Les opérations d'ordre viennent contrebalancer cette baisse.

Cet effort vient se cumuler à celui opéré sur le chapitre 012 de dépenses de personnel, qui restent stables en 2019 à 37,6 millions € malgré la réouverture du centre nautique en année pleine, 1% d'augmentation pour couvrir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'application de la réforme statutaire liée au Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) ainsi que l'intensification du plan de mise en stage. Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la Loi, manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Livry-Gargan dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais également répond à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires.

La contribution de la Ville au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est stable à 5,7 millions €, de même que la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 20 mille €.

Nouveauté : à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, un provisionnement des créances impayées est mis en place calculé avec un taux croissant selon leur antériorité. Hormis pour 2019, année de mise en œuvre qui impacte pour 72 mille € en opérations d'ordre, l'impact des annulations de titres pour non-valeur sera donc lissé sur plusieurs exercices.

Malgré la campagne d'endettement menée afin de financer les travaux des écoles Bayard et Benoit Malon en 2018 et 2019, les charges financières sont en baisse de 24 mille €. Ceci est dû à une gestion active de la dette dans le cadre d'une conjoncture favorable à l'endettement. En effet, une fenêtre est encore ouverte, alors que la politique monétaire expansionniste de la banque centrale européenne semble aujourd'hui atteindre ses limites, laissant entrevoir une légère remontée des taux d'intérêt pour la fin d'année. Dans ce contexte, l'objectif de la municipalité est de continuer le désendettement, de

procéder à de l'emprunt de court terme en phase avec le Plan Pluriannuel d'Investissement, une part d'endettement étant incontournable pour assurer la mise à niveau des équipements scolaires permettant l'accueil de nouveaux élèves.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2019 Sans report
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	41 520,89
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 431 325,60
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	260 876,00
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	150 000,00
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 400 999,70
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	1 791 000,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 213 734,26
<i>SOUS TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>20 289 456,45</i>
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	370 550,00
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
Total	20 860 006,45

Dans la continuité de la remise à niveau des équipements scolaires sur les secteurs scolaires Bayard et Benoit Malon, la fin de cette dernière opération et une nouvelle opération ciblée sur le secteur Vauban/Danton sont inscrits au BP 2019. Ce sont ainsi près de 14 millions € affectés à des dépenses d'équipement en 2019 (reports non compris).

Les dépenses liées au remboursement du capital de la dette atteindront, en 2019, 2,4 millions €. Elles sont stables par rapport aux deux derniers exercices : 2,4 millions € en 2018 et 2,5 millions € en 2017, conséquence directe de la souscription d'emprunts exceptionnels. Cependant, leur niveau reste raisonnable et ne nuit nullement à l'épargne nette de la commune qui progresse de 835 mille € par rapport au budget 2018.

Les dépenses d'investissement ne sont pas directement impactées par le solde total du budget d'investissement à reporter estimé à 3 673€ en recettes soit 7 434 374 € en dépenses versus 7 438 047 € en recettes, solde à financer par une partie du résultat de fonctionnement excédentaire à affecter en investissement. Les reports en dépenses incluent les 3 815 774€ de report 2017 et 3 618 600€ d'engagements non soldés, à proprement parler de dépenses de biens et travaux en cours. En recettes les reports intègrent 1 762 000€ de promesses de vente et 4 millions € de soldes d'emprunts contractés, mais non mobilisés.

Afin de financer les nouvelles dépenses d'investissement en 2019, la commune peut compter sur :

- Un autofinancement (marges de manœuvre dégagées de la section de fonctionnement) de 4,9 millions €, amortissements compris en amélioration de 862 mille € par rapport au budget 2018.
- Un FCVTA d'un montant de 1,557 millions €, en raison des travaux sur les groupes scolaires en 2018,
- Un programme de cessions limité aux opérations raisonnables, les cessions étant à compenser en priorité par de l'emprunt de court terme

- Des subventions d'investissement de 1,139 millions € (reports non compris estimés à 436 mille €) grâce à la mobilisation des services et de l'équipe municipale.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2019 sans report
001 – SOLDE D'EXECUTION POSITIF 2018	1 029 100,45
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	2 790 000,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 515 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 189 492,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 589 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	2 057 414,00
<i>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>18 170 006,45</i>
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 490 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
Total	20 860 006,45

C'est ainsi que la commune affichera un emprunt d'équilibre de 5 589 mille €, qu'elle compte d'ailleurs ne mobiliser que partiellement et avec de l'emprunt de court terme. La ville continue de contracter à des conditions financières extrêmement intéressantes, du fait des marchés, de la qualité de notre signature et du support de notre conseil, la société Orfeor.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Budget 2019
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	3 819,79	0,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	368 000,00	179 500,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	5 671 000,00	6 192 500,00
73 - IMPOTS ET TAXES	45 022 900,00	45 590 820,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	11 204 000,00	11 059 938,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	240 000,00	263 955,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	162 309,11	111 000,00
<i>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>62 672 028,90</i>	<i>63 367 713,00</i>
042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	450 000,00	370 550,00
Total	63 122 028,90	63 738 263,00

Concernant les recettes de fonctionnement, la municipalité ne compte pas non plus augmenter la tarification des services rendus à l'usager pour faire augmenter ses recettes. C'est ainsi qu'il n'est prévu de hausse des produits qu'en raison de l'augmentation du nombre de familles et de l'amélioration de l'offre de soins, pour se stabiliser à 5,8 millions € en 2019.

Du côté des dotations, les recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement sont marquées par la stabilité à 4,8 millions € en projection 2019.

Par ailleurs, la commune devrait bénéficier des dispositifs de péréquation. En effet, la dotation de solidarité urbaine progresse de 455 à 605 mille € en 2019 et le fonds de solidarité de la région Île-de-France, de 2 165 mille € à 2 437 mille €.

Depuis 2017, en raison d'un effet de seuil sur le potentiel fiscal, la ville est éligible à la Dotation Nationale de Péréquation et a perçu 1 297 mille €. S'il est prévu qu'elle sera d'environ 1 282 mille € en 2019, sa pérennité n'est pas assurée en raison de ce même effet de seuil.

Du côté du marché immobilier, la commune attend 1,7 million € de droits de mutation au même niveau qu'au budget 2018.

La fin du dispositif de compensation des coûts liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaires via un fonds de soutien de l'Etat (191 mille € en 2018) est visible sur le chapitre 74.

Par voie de conséquence, le poste de dotations et subventions subit une baisse totale de 144 mille € par rapport au budget 2018.

C'est ainsi que la Ville de Livry-Gargan ne peut compter que sur la fiscalité des ménages pour financer ses dépenses de fonctionnement et dégager suffisamment d'autofinancement. C'est donc une nouvelle année sans hausse des taux d'imposition communaux, seuls la revalorisation législative des bases de 2% (hypothèse retenue) que nous pouvons regretter en cette période, et l'évolution physique des bases, amèneront à la ville un produit supplémentaires de 650 mille €.

Cependant, il convient de souligner que le travail de préparation budgétaire n'a vraiment pas été facilité : la Taxe d'Habitation est compensée en 2019 pour 65% des ménages mais la vision définitive ne sera connue que lors du budget 2021. A l'instar de 2018, l'opération sera neutre en 2019 pour les communes qui reçoivent et enregistrent la valeur de la TH à l'euro près en contributions directes. A partir de 2021, première année d'exonération totale, la question de la compensation et de sa traduction comptable se poseront en termes de constitutionnalité, d'indexation, de montant et de qualification : Compensation de Suppression de la TH (CSTH) ? Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe d'Habitation (DCRTH) ? Garantie Individuelle de Ressources (GIR) ? Au moins trois scénarii avec variantes peuvent être imaginés pour application en 2021.

Dans le cadre d'une stratégie budgétaire réfléchie, il n'est donc suggéré aucune hausse des taux d'imposition en 2019 au Conseil municipal. Les taux d'imposition restent donc au niveau voté en 2015 :

- Taxe d'habitation (TH) : 28,5%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 19,17%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,03%

Le produit ainsi attendu de ces 3 impôts s'élèverait à 33 224 121,00 €, montant inscrit au budget 2019. Pour mémoire :

- plusieurs communes de la Seine-Saint-Denis avaient déjà en 2017 un taux de Taxe d'Habitation plus élevé que le taux actuel de Livry-Gargan (Sevrans, Gournay-sur-Marne, Montfermeil, Clichy-sous-bois, Bondy, Gagny).
- le taux de Taxe sur le Foncier Bâti est relativement bas par rapport aux communes environnantes (Sevrans, Bondy, Rosny-sous-bois, Gournay-sur-Marne, Gagny, Montfermeil, Les Pavillons-sous-bois), ce qui permet l'accession à la propriété de leur logement pour davantage de foyers.

La Ville persévère donc dans ses efforts de gestion et s'engage dans la visibilité, la lisibilité et un bon dimensionnement de l'action publique locale. Ces efforts, tant sur les charges à caractère général limitées à moins de 10 millions € que sur les charges salariales, permettent aujourd'hui une stabilisation de celles-ci tout en continuant notre plan de mise en stage. La stabilité des dotations et des subventions permet malgré tout de dégager assez de marges de manœuvre pour financer une politique d'investissement structurée et soutenue, avec comme corollaire, une épargne nette en reconstitution.

II. Nos priorités et nos actions en 2019

Le budget 2019 s'avère être un budget d'actions qui prend en compte les besoins des Livryens et se fixe pour ambition de fournir un service public plus visible, lisible et structuré aux habitants. Par ailleurs, avec 14 millions € de dépenses d'équipement, la Ville s'engage pour des projets pérennes, structurants et modernes avec toujours en fil rouge l'Education, suivie d'actions pour la Jeunesse, l'Environnement et la Solidarité.

➤ Politique scolaire et périscolaire

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	3 088 K €
Dépenses de personnel	10 533 K €
Soit 33,7% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	648 K €
Opérations d'équipement	5 740 K €
Soit 46,2% des dépenses d'équipement (hors reports)	

Forte des réformes structurantes menées à bien en 2018 dans ce secteur, la Ville de Livry-Gargan souhaite encore consolider ses efforts cette année. Cela n'empêchera pas de mener des actions nouvelles dès 2019 tournées vers des projets par cycle en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale, le soutien à l'acquisition de tablettes numériques par la maternelle Benoît MALON, l'équipement en carrés potagers au groupe scolaire Bayard.

Mais c'est davantage sur l'investissement que l'accent sera une nouvelle fois porté à travers l'extension du nombre de classes permettant de répondre à la hausse du nombre des effectifs de Livry-Gargan et offrir aux élèves livryens des conditions d'enseignement toujours plus confortables.

- La création d'une nouvelle école maternelle dans le secteur Benoit Malon pour 3,340 millions €
- L'extension du groupe scolaire Vauban/Danton pour 2,4 millions €
- Les travaux d'isolation thermique du groupe scolaire Bellevue maternelle pour 155 mille €
- La mise à disposition de Tableaux Numériques Interactifs pour développer les nouvelles technologies prioritairement pour les classes d'élémentaire et maternelle pour 130 mille €.

➤ Politique petite enfance

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	336 K €
Dépenses de personnel	6 171 K €
Soit 10,2% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	803 K €
Soit 5,8% des dépenses d'équipement (hors reports)	

La commune ne relâche pas ses efforts dans le secteur de la petite enfance. Ainsi, la municipalité s'est engagée dans l'optimisation des structures. Elle procède donc à la réorganisation de la Maison de la Petite Enfance avec création de 15 places supplémentaires au multi accueil Sully et elle crée 40 places

supplémentaires pour le nouvel Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour un coût de 183 mille € sur 4 mois à partir de septembre, ce projet concernant environ 60 familles.

En investissements en 2019, la Ville de Livry-Gargan mettra en place :

- La création d'un nouvel EAJE de 40 places pour 701 500€
- La création d'un bassin de rétention pour la crèche Jean Moulin pour 60 000€

➤ **Jeunesse et Sports**

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	707 K €
Dépenses de personnel	1 251 K €
Soit 3,1% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	420 K €
Soit 2,5% des dépenses d'équipement (hors reports)	

La municipalité souhaite s'engager pleinement dans le secteur de la jeunesse qui s'avère insuffisamment structuré d'où la création d'un poste de Directeur Jeunesse et Sports du fait du regroupement de la jeunesse et des sports sous une même direction dès 2018 pour porter la politique jeunesse et créer un service profitant au public.

Dans la continuité des équipements mis à disposition des jeunes, le projet d'un skate-park permettra de répondre aux besoins de la jeunesse livryenne, les actions prévues concernent:

- la création d'une bourse aux projets de 10 mille € sur la base d'appel à projets
- le skate-park pour 80 mille €
- 2 séjours de vacances à destination des 12-17 ans
- la reconduction du financement de BAFA citoyen
- l'organisation de sorties lors des vacances scolaires et des mercredis

La commune n'oubliera pas non plus le secteur sportif, qui bénéficiera d'actions et d'investissements orientés sur l'entretien et la rénovation de ses structures sportives afin de garantir des équipements performants :

- la réfection du sol du gymnase au sein du complexe sportif AMV pour 130 mille €.
- diverses rénovations au gymnase Jean Jaurès pour 53 mille €.
- divers matériels d'entretien des espaces sportifs pour 49 mille €

➤ **Espaces publics (éclairage public, espaces verts et propreté urbaine)**

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	1 391 K €
Dépenses de personnel	4 291 K €
Soit 8,9% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	2 469 K €
Soit 17,9% des dépenses d'équipement (hors reports)	

L'actuelle municipalité s'était engagée pendant la campagne à augmenter et à rationaliser le budget consacré à la propreté, à la voirie et aux espaces verts. La commune a souhaité continuer à augmenter les moyens de la propreté urbaine par l'achat d'une 7e balayeuse.

En 2019, la Ville de Livry-Gargan accentuera son effort notamment :

Côté voirie

- La relance d'un programme voirie doté de près de 1,5 millions € soit un volume de crédits historique.
- Replantation d'arbres pour un montant de 280 000€ (subventionnée par IDF Mobilités, ex-STIF)

Côté espaces verts

- L'aménagement du lac de Sévigné pour un montant de 200 mille €
- Les jardins partagés au parc Lefèvre pour un montant de 200 mille €

Côté propreté urbaine

- L'achat d'une 7^e balayeuse pour 173 000 € dont 90 000€ sur 2019.

➤ Sécurité et prévention

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	113 K €
Dépenses de personnel	1 901 K €
Soit 6,8% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	65 K €
Opérations d'équipement	871 K €
Soit 3,2% des dépenses d'équipement (hors reports)	

Autre engagement fort pris par la municipalité, la politique de sécurité et de prévention s'affiche plus que jamais comme une priorité. La commune a pour ambition en 2019 de continuer les investissements en vidéo-protection :

- L'extension du parc de vidéo-protection pour 871 mille €

➤ Politique culturelle

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	516 K €
Dépenses de personnel	2 615 K €
Soit 4,9% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	487 K €
Soit 3,5% des dépenses d'équipement (hors reports)	

La commune s'engage dans la pérennisation de ses actions culturelles. Alors qu'au Centre Culturel Yves Montand l'accent sera mis sur :

- la création d'un parking permettant un accès plus facile aux livryens pour 300 mille €,
- des travaux sur bâtiment pour 69 mille €,
- des équipements cinématographiques nécessaires pour offrir un service de qualité pour 38 mille €.

Le Conservatoire, pour garantir le meilleur apprentissage, verra :

- le renouvellement du parc d'instruments de musique pour 9 milles € et
- une rénovation du bâtiment avec l'installation d'une climatisation pour 60 mille €.

➤ **Politique sociale**

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	1 440 K €
Dépenses de personnel	180 K €
Soit 2,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	55 K €
Soit 0,4% des dépenses d'équipement (hors reports)	

La Ville de Livry-Gargan, en étroite coopération avec le CCAS, a entrepris d'accentuer son action sur le secteur social. Cela se traduit par :

- le maintien d'une subvention importante octroyée au CCAS, qui est en augmentation, pour atteindre la somme de 1 million €.
- la hausse de la subvention d'équilibre au foyer-résidence Jean Lebas : 195 mille € en 2019.
- des travaux de rénovation au Foyer résidence Jean Lebas pour 55 mille €.
- un renforcement de la politique sociale à travers la création d'une Epicerie sociale avec la mise à disposition d'un local par la Ville et la gestion par le CCAS.

➤ **Politique de développement territorial (urbanisme, cadre de vie, développement urbain, commerce de proximité)**

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	220 K €
Dépenses de personnel	734 K €
Soit 1,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Dépenses d'investissement courant	270 K €
Soit 1,5% des dépenses d'équipement (hors reports)	

La Ville de Livry-Gargan a entrepris de réorganiser son action dans le domaine du développement territorial. Cela se traduit par le regroupement au sein d'une même direction, des services de l'urbanisme, du cadre de vie, le développement urbain et le commerce de proximité. Ce budget comporte notamment la prévention pour interventions d'hygiène dans le cadre de l'habitat insalubre et dangereux en fonctionnement et avec des actions sur l'habitat privé pour 26 mille €.

➤ **Santé**

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	339 K €
Dépenses de personnel	1 782 K €
Soit 3,3% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	

L'année 2019 constituera pour la santé, une année de montée en puissance après la fin des travaux d'extension et de rénovation du Centre municipal de santé. Les moyens supplémentaires mis à disposition des praticiens et l'augmentation du budget de matériels médicaux permettront de répondre aux besoins en offre de santé des livryens. L'acquisition d'un nouveau logiciel de coordination des actions entre les professionnels de santé du territoire viendra améliorer le suivi des praticiens. C'est dans ce contexte qu'un poste de chargé de mission sur le handicap sera créé afin d'accompagner les familles de façon globale dans toutes les dimensions de la vie quotidienne en lien avec le handicap, de construire un Contrat Local de Santé et de mettre en place des actions de promotion de la santé. Cette création vient également s'ajouter au plan pluri-annuel de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie.

➤ **Vie associative et démocratie participative**

BUDGET 2019	
Dépenses de fonctionnement courant	883 K €
Dépenses de personnel	179 K €
Soit 1,7% des dépenses réelles de fonctionnement (hors reports)	

La municipalité reste sur sa lancée et continue de dynamiser la démocratie participative locale au travers de ses services municipaux qui animent des dispositifs-clés à savoir :

- les conseils de quartiers réfléchissant sur des thématiques ciblées
- le Conseil Economique, Social et Environnemental Local (C.E.S.E.L.)
- l'organisation de la fête des quartiers
- le conseil municipal des jeunes, connu pour sa brocante traditionnelle, qui portera cette année une manifestation sur une thématique d'actualité, à savoir la propreté.

La commune maintient le niveau de soutien à l'ensemble des associations livryennes par le biais de subventions, mais à travers des conventions d'objectifs. Elle structure son aide autour de préoccupations locales ou d'actions spécifiques, notamment suite à la disparition des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) par un dispositif d'aide à l'initiation aux sports sur les temps scolaires. C'est ainsi que près de 845 mille € seront attribués aux associations.

➤ **Modernisation du service public municipal**

BUDGET 2019	
Dépenses d'investissement courant	531 K €
Soit 3,9% des dépenses d'équipement (hors reports)	

La Ville consacre toujours une part importante de ses dépenses d'équipement dans le renouvellement de mobiliers ou matériels, dans la modernisation de ses moyens ou dans les travaux planifiés dans des bâtiments généraux pour garantir la bonne qualité du service public aux administrés de la commune.

Le budget 2019 a été élaboré de façon vertueuse et objective, qui conduit la Ville de Livry-Gargan à toujours plus d'effort et de créativité en matière de gestion, à fournir un service public adapté à l'attente des livryens, en gardant la volonté de ne pas augmenter ses taux de fiscalité. Les efforts de gestion assurés par les services municipaux d'une part, et les choix maîtrisés et assumés par l'équipe municipale d'autre part, permettent de mettre en œuvre un budget d'actions structurées et de projets structurants orientés vers le secteur de l'éducation, le secteur social, la jeunesse et l'environnement.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget principal de la Ville.
- D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 1 056 000 €.
- D'attribuer au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas une subvention de fonctionnement de 194 500 €.